

Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**
Avocats au Barreau de BONNEVILLE
Immeuble «La Résidence », 111 Rue du Pont, 74130 BONNEVILLE
cabinet@briffod-avocats.fr

**AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UN APPARTEMENT ET D'UNE CAVE**

sis sur la Commune de **SALLANCHES** (Haute-Savoie), Route du Clos des Baz,
166 Allée Galilée, dans une copropriété dénommée « **CARRE LUMIERE – PREMIUM** »

MISE A PRIX : 70.000 € (SOIXANTE-DIX MILLE EUROS), frais en sus

Fixée au **JEUDI 10 OCTOBRE 2024 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la Société dénommée **CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE**, Société coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

DÉSIGNATION DES BIENS :

Sur la Commune de **SALLANCHES** (Haute-Savoie), Route du Clos des Baz, 166 Allée Galilée, dans un ensemble immobilier dénommé « **CARRE LUMIERE – PREMIUM** », figurant au cadastre **section A n°5501** (08a 13ca) et **n°5514** (09a 42ca), **soit les lots de copropriété suivants :**

- **n°192** : dans le bâtiment 2 – PREMIUM, au 4^{ème} étage, *un appartement d'une superficie loi Carrez de 33,98 m² (n°2407) avec un balcon*, situé à droite en sortant de l'ascenseur, comprenant : entrée, salle de bains, coin cuisine, coin séjour, coin chambre. Et les 175/10.000^e des parties communes générales. Et les 321/10.000^e des parties communes spéciales au bâtiment 2.
- **n°120** : dans le bâtiment 2 – PREMIUM, au rez-de-chaussée, *une cave (n°21) située 5^{ème} porte à gauche en entrant dans le couloir des caves n°1*. Et les 2/10.000^e des parties communes générales. Et les 3/10.000^e des parties communes spéciales au bâtiment 2.

Tel que le bien existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

OCCUPATION : aux termes du procès-verbal de description dressé le 21 juin 2023, il est indiqué que le bien saisi est occupé comme suit : « *Les lieux sont actuellement inoccupés par le propriétaire. L'appartement ne fait l'objet d'aucun bail en cours. Il est libre.* »

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice au FAYET, le 21 juin 2023 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 25 août 2023 au Secrétariat-

Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°23/01236, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 de 13 heures à 14 heures.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

RENSEIGNEMENTS : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 12 août 2024.

SCP BRIFFOD PUTHOD CHAPPAZ